

# Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

## Vote par correspondance

Municipalité  
Canton de Wentworth

Scrutin du  
2017 11 05  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Natalie Black, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le 

2017	11	05
année	mois	jour

\*
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse 

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 

2017	10	12
année	mois	jour

\*\*\*

ET ⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le 

2017	11	05
année	mois	jour

\*
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse 

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 

2017	10	12
année	mois	jour

\*\*\*

### PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 

2017	10	12
année	mois	jour

\*\*\* sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;
- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 

2017	10	12
année	mois	jour

.

⦿ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du président d'élection. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait révisé la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.**

Natalie Black Prénom et nom	450 562-0701 Ind. rég. Numéro de téléphone
114 Ch. Louisa, Wentworth QC Adresse	J8H 0C7 Code postal

Signature  
Donné à Natalie Black, le 

2017	09	05
année	mois	jour

Wentworth Municipalité, le Natalie Black Président d'élection

SMC-9 (09-06) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341, 582.1 et 659.4  
\* Le jour du scrutin.  
\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.  
\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision